© Queen's printer for Ontario, [illegible]
ISBN 0-7729-[illegible]
PIBS 1690
PRICE [illegible]

Changing assumptions

When the first Europeans settled on this continent, they started what seemed like unlimited economic growth. For more than four centuries we built a society whose prosperity was based on resource extraction, efficient production, distribution and consumption, and waste disposal.

We competed to see who could run fastest through this process of extraction, production, use and waste. With this prosperity came some basic assumptions:

- New is better than used.
- If we throw it away it is garbage.
- The faster we produce, consume and discard, the more prosperous our lives will be.

We have since discovered:

- That new is not better than used if we run low on new material and cannot get rid of the old.
- That what we discard stays to contaminate our air and water and use up our land.
- That accelerated consumption simply uses up our resources faster.

Socially and economically, we have been living off our capital, depleting both our resources and our environment. We have all

THE ROAD TO A CONSERVER SOCIETY

Adapted from a speech
by the
Hon. Ruth Grier,
Minister of the Environment
to the 38th Annual Ontario
Waste Management Conference

June 17, 1991

Ontario
Environment
Environnement

92-03161/

come to realize that we must at the same time compete and co-operate in a new social investment strategy that will sustain the quality of our lives without depleting our environmental or resource capital.

That strategy is inherent in a conserver society and we have already taken our first steps down that road. More and more, we are turning away from the concept of simply waste management and thinking instead of the efficient use of the material resources that we enjoy in this province.

New priorities

Our goals are far-reaching. A 25% reduction in the amount of waste going into our disposal system by 1992 and a 50% reduction by 2000 are minimums.

However, we need to set our priorities straight in the 3Rs, to put a greater emphasis on reduction, followed by reuse, with recycling in third place. It is time for us to go far beyond recycling, and to move quickly to further limit the amount of waste we generate.

We have to find ways of drastically reducing waste at source. We must learn to reuse things rather than throwing them away.

When we've gone as far as we can go on reduction and reuse, then and only then is recycling the best option. And when we've gone as far as we possibly can on all of the 3Rs, we should have only a small amount of residual waste left to go to our disposal system.

Conserver principles

Waste reduction is the key to success in changing a consumer society into one that conserves. There are principles which, we believe, are essential to the conserver society:

Conservation

The first principle of a conserver society has to be conservation – minimum use of materials and energy both in the goods and services supplied and in the packaging and systems that deliver them.

More efficient use of materials is effective in waste reduction – reducing the weight and volume of products, containers and packaging. Our packaging industry, for example, has taken steps in this direction with lightweight cans and bottles. And the potential, for this and other industries, has barely been tapped.

Similarly, we can consider energy efficiency. There's no free ride for raw materials to the factory, for finished goods to the shops and our homes, or from our homes to a landfill site. Distance increases both costs and environmental consequences.

Durability

Durability in goods can be a significant contributor to the conserver society. A durable product outlasts its flimsy alternatives. The consumer cycle involves resource extraction, manufacturing, marketing, use and disposal. The cycle is broken, or at least extended significantly, when the product in use is maintained and repaired rather than thrown away.

Less material is discarded and any loss of employment in resource extraction is counterbalanced by continuing employment in a service industry.

True cost accounting

The true costs involved in dealing with wastes must be assessed when decisions are made between reduction and disposal alternatives. Traditionally, tipping fees at landfills and other disposal costs do not take into account the real social and environmental costs involved. When the expenses of planning and siting a landfill, the damages that accrue to the community and the environment and the losses in material resources are factored in, we can see the real economic sense of waste reduction, reuse and recycling.

Accountability

Accountability begins with individuals and the decisions we make. We recycle where we live, work and play. We compost at home. We influence the marketplace as well as reduce waste when we choose the reusable product over the disposable.

It continues when a business or industry takes stock of its systems and processes to eliminate waste in production, distribution and marketing, and to recycle and reuse paper and other materials being wasted internally. Accountability extends to the community – municipality or region – that adopts the conserver view. This includes effective recycling and composting programs. The concept also extends to dealing with materials within the community rather than discharging them as wastes beyond our borders.

Product stewardship

Product stewardship, the responsibility a manufacturer or seller bears for the environmental impact of a product on the community, is an important aspect of accountability.

If products are manufactured with due regard for the integrity and future use of the materials that go into them and if the seller plays a constructive part, then we have a massive head start on reusing and recycling those materials.

Personal responsibility

When a community and its residents know the wastes they generate will remain with them and have an impact on the quality of life, then self-interest and the recognition of personal responsibility can produce positive results in terms of buying decisions, waste reduction, product and container reuse and recycling effort. The prospects of ever-increasing disposal costs and harmful environmental consequences to their immediate community are strong motivators.

Social involvement

Changing how we deal with our resources will require creativity and modifications to how we make decisions. There must be ample opportunity for people, as individuals and groups, to be involved and help find solutions.

This participation improves the quality of government decisions by involving local expertise and increasing the accountability of the people at all levels of government.

Applying the principles

Putting these principles to work is both an opportunity and a challenge. Basically, we must stop being wasteful. The ideal, in a conserver society, is to replace waste management with resource management. There will always be some leftover wastes for which no immediate use can be found. They will be a continuing reminder and challenge to our enterprise and ingenuity.

But the more we manage a closed loop of materials for use and reuse, the closer we come to protecting our environmental and resource capital.

ONTARIO'S WASTE REDUCTION ACTION PLAN

Announced on February 21, 1991,
by the Hon. Ruth Grier, Minister of the Environment

The Province's waste reduction action plan is intended to divert from disposal, at the very least, 25% of our waste by 1992 and 50% by the year 2000. To achieve these targets, the provincial government will undertake the following actions:

- Implementation of strong regulatory measures to reduce at source the flow of valuable resources now going to disposal;
- Development of the necessary financial and technical systems to divert these materials from landfills and into productive use and reuse;
- Help to create healthy markets for material recovered through 3Rs programs; and
- Establishment of public education programs that will provide all members of Ontario society with the information they need to make responsible 3Rs choices to reduce waste.

Implementation of this four-point plan will take place through a number of policy and regulatory initiatives to be developed by a provincial Waste Reduction Office. "The waste reduction action plan which I have outlined," said Mrs. Grier, "is just the cornerstone in the building of a new conserver society."

SOME FACTS AND FIGURES*

- Total amount of solid waste generated in Ontario in 1989 from residential, commercial, industrial and institutional sources in tonnes: 10 million
- Percentage of Ontario's total solid waste by weight generated by residential households: 40
- Percentage of Ontario's total solid waste by weight stream made up of containers and packaging: 21
- Number of active solid waste disposal sites in Ontario: 1,400
- Number of closed solid waste disposal sites in Ontario: 2,500
- Estimated annual amount spent by Ontario municipalities to safely collect and dispose of solid waste: $400 million
- Provincial budget for the 1991-92 fiscal year to help with municipal capital and operating costs in Blue Box recycling projects: $43 million
- Amount committed to-date by the Province to fund various industrial, commercial and institutional waste diversion projects: $51 million
- Number of Ontario municipalities with Blue Box curbside recycling programs as of the end of March 1991: 410
- Number of Ontario single-family homes serviced with Blue Box programs: 2.7 million

- Estimated annual amount of valuable resources diverted from disposal by these Blue Box programs in tonnes: 340,000
- Number of Ontario homes with backyard composters funded through the Province's Municipal Reduction/Reuse Program: 300,000
- Proportion of residential waste by weight made up of kitchen and yard wastes in per cent: 31.6
- Number of projects by industries, businesses and institutions currently funded by the Ontario government through the Industrial Waste Diversion program to divert useful material from disposal: 280
- Potential for diverting waste from disposal by these projects: 1.2 million tonnes
- Percentage of Ontario's total solid waste by weight diverted in 1990 by various municipal, industrial and school 3Rs programs: 5.9

***As of June 30, 1991**

More Information

Additional copies of this brochure and other information on the Ministry's waste reduction programs can be obtained from the Public Information Centre of the Ministry of the Environment by calling (416) 323-4321. Collect calls are accepted from anywhere in Ontario.

VERS UNE SOCIÉTÉ DE CONSERVATION

Texte adapté d'un discours prononcé par l'honorable Ruth Grier, ministre de l'Environnement, au 38e Congrès ontarien sur la gestion des déchets tenu le 17 juin 1991.

17 juin 1991

Ontario
Environment
Environnement

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
PRINTED ON RECYCLED PAPER

© Imprimeur de la Reine de l'Ontario, 1991
ISBN 0-7729-87[illegible]
PIBS [illegible]
[illegible] [illegible]

L'évolution des principes

L'établissement des premiers Européens en Amérique du Nord a marqué le début de ce qui avait semblé être une croissance économique sans fin. Pendant plus de quatre siècles, la prospérité de la société a été à fondée sur l'exploitation des ressources, sur l'efficacité de la production, de la distribution et de la consommation, ainsi que sur l'élimination des déchets.

Nous nous faisions la lutte pour savoir qui terminerait le premier le cycle exploitation-production-utilisation-élimination. La prospérité a donné naissance à certains principes fondamentaux :

- les choses neuves sont préférables aux choses usagées;
- les choses que nous jetons sont des déchets;
- notre prospérité est d'autant plus grande que nous pouvons produire, consommer et éliminer rapidement.

Depuis, nous avons fait quelques constatations :

- les choses neuves ne sont pas préférables aux choses usagées si les matériaux neufs se font rares et si les vieux matériaux sont impossibles à éliminer;
- les choses que nous jetons contaminent l'air et l'eau et prennent de l'espace; et
- une consommation effrénée ne fait qu'accélérer l'épuisement de nos ressources.

Du point de vue social et économique, nous avons jusqu'ici vécu aux dépens de nos ressources et de l'environnement.
Nous nous apercevons maintenant que nous devons être à la fois concurrents et coopératifs pour élaborer une nouvelle stratégie qui permette d'assurer la qualité de vie des membres de la

société sans porter atteinte à l'environnement ni épuiser nos ressources.

Une telle stratégie est le propre d'une société de conservation; déjà, nous nous sommes engagés dans la voie de la conservation. Le concept de la simple gestion des déchets est en perte de terrain constante : nous nous tournons plutôt vers l'utilisation efficace des ressources matérielles dont nous jouissons en Ontario.

Les nouvelles priorités

Nos objectifs sont ambitieux : réduction minimale de 25 % de la quantité de déchets destinés à l'élimination d'ici 1992, et de 50 % d'ici l'an 2000.

Cependant, nous devons revoir nos priorités en ce qui a trait aux 3 «R». Il faut insister davantage sur la réduction : la réutilisation et le recyclage viennent en seconde et troisième places. L'époque du simple recyclage est révolue : nous devons prendre rapidement des mesures visant à limiter encore davantage la quantité de déchets que nous produisons.

Nous devons trouver les moyens de réduire radicalement la production de déchets à la source, et apprendre à réutiliser au lieu d'éliminer.

C'est seulement quand nous avons fait tout ce que nous pouvons pour réduire et réutiliser que le recyclage devient la meilleure solution. Et une fois tous les principes des 3 «R» appliqués, la quantité de résidus à éliminer devrait être minime.

Les principes de la conservation

Pour passer d'une société de consommation à une société de conservation, la réduction des déchets est le facteur-clé. À mon

avis, les principes qui suivent doivent être respectés.

La conservation

La conservation est obligatoirement le premier principe : il s'agit de réduire au minimum la quantité de matériaux et d'énergie nécessaires à la production des biens et services, de même qu'à l'emballage et à la distribution.

En faisant un meilleur usage des matériaux, nous réduirons le poids et le volume des produits, de leurs contenants et de leurs emballages, réduisant ainsi la quantité de déchets. L'industrie de l'emballage, par exemple, a pris des mesures en ce sens en allégeant les contenants métalliques et les bouteilles. Les possibilités commencent à peine à être explorées par cette industrie et par d'autres.

De la même façon, nous pouvons aussi faire un meilleur usage de l'énergie. L'expédition des matières premières à l'usine, la distribution des produits finis aux magasins et au domicile des consommateurs et le transport de ces produits aux lieux d'enfouissement comportent tous des coûts. Plus la distance est grande, plus les coûts et les effets sur l'environnement sont importants.

La durabilité

La durabilité des biens devient importante dans une société de conservation. Le cycle de consommation comprend l'exploitation des ressources, la fabrication, la commercialisation, l'utilisation et l'élimination. On peut interrompre, ou, du moins, nettement prolonger ce cycle en entretenant et en réparant les objets au lieu de les jeter. Une quantité moins importante de matériaux précieux est ainsi rejetée et les pertes d'emploi touchant le secteur de l'exploitation des ressources sont compensées par la permanence des emplois dans le secteur des services.

Prise en compte des coûts réels

Les coûts réels de la gestion des déchets doivent être évalués au moment de choisir entre la réduction et l'élimination. Les frais de mise en décharge et les autres coûts de l'élimination ne reflètent généralement pas les coûts sociaux et environnementaux réels. Quand on considère les coûts de la planification d'un lieu d'enfouissement et du choix d'un site, les effets préjudiciables sur la collectivité et l'environnement ainsi que les pertes en ressources matérielles, le bien-fondé économique de la réduction, de la réutilisation et du recyclage des déchets devient évident.

L'obligation de rendre des comptes

Le principe de l'obligation de rendre des comptes doit être appliqué à chacun d'entre nous et aux décisions que nous prenons. Le recyclage fait partie intégrante de nos vies, au travail comme pendant les heures de détente. À la maison, nous compostons. Quand nous choisissons un produit réutilisable au lieu d'un produit jetable, nous influençons le marché tout en réduisant la quantité de déchets.

C'est ce même principe qui entre en jeu lorsqu'une entreprise ou une industrie revoie ses procédés et systèmes avec l'intention d'éliminer les déchets aux étapes de la production, de la distribution et de la commercialisation, et de recycler et réutiliser le papier et les autres matériaux qui étaient gaspillés. L'obligation de rendre des comptes incombe aussi aux collectivités municipales et régionales qui optent pour la conservation, entre autres par la mise en place de programmes efficaces de recyclage et de compostage. Le principe s'applique aussi lorsqu'une collectivité prend la responsabilité de ses propres matériaux plutôt que de les rejeter hors de ses frontières.

La responsabilité à l'égard des produits
La responsabilité du fabricant, du dépositaire ou du vendeur quant à l'impact environnemental du produit ou de son contenant sur la communauté est une autre facette de l'obligation de rendre des comptes.

Si un produit est fabriqué en tenant compte de l'intégrité et des usages futurs des matériaux qui le composent, la réutilisation et le recyclage de ces matériaux seront grandement facilités.

La responsabilité de chacun
Si les gens savent que les déchets qu'ils produisent vont demeurer dans les limites de la collectivité et qu'ils auront un impact sur la qualité de vie, la recherche de leur avantage personnel pourra avoir des répercussions positives au chapitre du choix des produits, de la réduction des déchets, de la réutilisation des produits et de leurs contenants et des efforts de recyclage. Les coûts d'élimination toujours croissants et les répercussions sur l'environnement immédiat des membres de la collectivité sont de puissants facteurs incitatifs.

L'engagement social
Il faudra faire preuve de créativité dans la façon dont nous utilisons nos ressources et changer le processus décisionnel. Les individus doivent avoir, a titre personnel et collectif, de nombreuses occasions de participer à l'élaboration des solutions.

Une telle participation ne peut que contribuer à la prise de décisions plus éclairées, car elle fait appel à l'expertise locale et accroît et l'obligation de rendre des comptes à tous les échelons gouvernementaux.

L'application des principes

La mise en oeuvre des principes énoncés ci-dessus constitue à la fois une occasion d'agir et un défi. Les principes s'articulent tous autour d'une même idée : nous devons mettre un terme au gaspillage. Dans une société de conservation, l'idéal est de remplacer la gestion des déchets par la gestion des ressources. Il y aura toujours des déchets pour lesquels on ne pourra trouver des usages immédiats. Ils constitueront pour notre esprit d'initiative et notre ingéniosité un défi constant.

Mieux nous pourrons utiliser et réutiliser les matériaux que nous produisons, mieux nos ressources et notre environnement seront protégés.

PLAN D'ACTION DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Présenté par l'honorable Ruth Grier, ministre de l'Environnement, le 21 février 1991.

Le plan d'action provincial vise le réacheminement d'au moins 25 % des déchets, d'ici 1992, et d'au moins 50 % d'ici l'an 2000. Pour y arriver, le gouvernement provincial prendra les mesures suivantes:

- adoption de règlements rigoureux pour réduire à la source la mise au rebut de ressources précieuses;
- mise au point des réseaux techniques et financiers dont nous avons besoin pour permettre le réacheminement de ces matériaux, ainsi que leur utilisation et leur réutilisation;
- création de débouchés stables pour les matériaux récupérés par le biais de programmes d'application des 3 « R »;
- mise sur pied de programmes de sensibilisation du public qui donneront aux Ontariennes et Ontariens les moyens de faire des choix avisés dans l'application des 3 « R » en vue de réduire la production de déchets.

Ce plan d'action en quatre volets sera appliqué par l'entremise d'un certain nombre de politiques et de règlements qui seront élaborés par un Bureau provincial de gestion de la réduction des déchets. « Le plan d'action en matière de réduction des déchets n'est que la pierre angulaire de la nouvelle société de conservation de demain », a indiqué Madame Grier.

QUELQUES CHIFFRES*

- Total des déchets solides produits en Ontario, en 1989, par les secteurs commercial, industriel et institutionnel et les foyers : 10 millions de tonnes
- Pourcentage des déchets solides produits en Ontario qui sont des déchets domestiques : 40
- Pourcentage du poids total des déchets solides produits en Ontario que constituent les contenants et les matériaux d'emballage : 21
- Nombre de lieux d'enfouissement de déchets solides en exploitation en Ontario : 1 400
- Nombre de lieux d'enfouissement de déchets solides fermés en Ontario : 2 500
- Somme estimative que dépensent chaque année les municipalités ontariennes pour la collecte et l'élimination sûres des déchets solides : 400 millions de dollars
- Somme que la province a prévu en 1991-1992 pour aider les municipalités à payer les dépenses en immobilisation et les frais de fonctionnement engagés dans le cadre du programme de recyclage dit de la boîte bleue : 43 millions de dollars
- Somme que la province a versé, à ce jour, pour le financement de divers projets de réacheminement des déchets dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel : 51 millions de dollars

- Nombre de municipalités ontariennes participant au programme de collecte sélective de porte en porte (boîte bleue) à la fin de mars 1991 : 410
- Nombre de résidences unifamiliales participant au programme de la boîte bleue en Ontario : 2,7 millions
- Quantité estimative de ressources précieuses réacheminées chaque année grâce au programme de la boîte bleue : 340 000 tonnes
- Nombre de foyers ontariens ayant obtenu une boîte à compostage grâce au Programme de réduction et de réutilisation des ordures ménagères : 300 000
- Pourcentage du poids total des déchets domestiques que représentent les déchets de cuisine et de jardin : 31,6
- Nombre de projets industriels, commerciaux et institutionnels financés à l'heure actuelle par le gouvernement ontarien dans le cadre de son Programme de réacheminement des déchets industriels, qui a pour objet de réacheminer des matériaux utiles destinés à l'enfouissement : 280
- Quantité de déchets que ces projets peuvent permettre de réacheminer : 1,2 million de tonnes
- Pourcentage du poids total des déchets solides réacheminés en 1990 grâce aux divers programmes d'application des 3 « R » en vigueur dans les municipalités, les industries et les écoles : 5,9

***Au 30 juin 1991**

Pour de plus amples renseignements...

Pour obtenir des exemplaires additionnels du présent document ou pour se renseigner sur les programmes de réduction des déchets offerts par le Ministère, s'adresser au Centre d'information du ministère de l'Environnement en composant le (416) 323-4321 (les frais d'appels interurbains de l'intérieur de la province sont acceptés).